Diplome d'État de Paysagiste

Financement

Formation professionnelle continue Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ENSAP BORDEAUX

CHOUVAEFF Audrey 05.57.35.11.37 audrey.chouvaeff@bordeaux.archi.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarié(e) Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Concours Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST (Niveau 5 européen)

Conditions d'accès :

Recrutés juste après le bac, à bac + 2 (120 ECTS) ou à bac + 3 (180 ECTS), les étudiants suivent un cursus qui conduit au métier de paysagiste, professionnel du paysage et du projet de paysage de haut niveau. Ils sont alors en capacité de répondre à des enjeux sociétaux et environnementaux contemporains spécifiques et d'intervenir à diverses échelles socio-spatiales, du jardin à l'espace urbain et au grand territoire. Une fois titulaire du DEP, les étudiants ont la possibilité de poursuivre leurs études en cycle doctoral ou d'accéder à des formations spécialisées de niveau post-master.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

La profession de paysagiste s'inscrit dans un contexte dynamique et porteur d'innovation, directement lié à des attentes sociales en pleine évolution, dans lesquelles se manifestent, depuis deux décennies, l'association très étroite de la question du paysage à celle du développement durable, de la transition énergétique, de l'aménagement de l'espace et de la gestion des territoires, du bien-être des populations et de leur participation aux décisions concernant leur cadre de vie.

Contenu et modalités d'organisation

Dans ce contexte, l'approche généraliste du paysagiste le conduit à exercer son métier dans des domaines multiples en milieu urbain, périurbain et rural : études générales (diagnostic, programmation...), plan de paysage, chartes de paysages pour la définition de politiques publiques, documents d'urbanisme, projets d'infrastructures, gestion des espaces naturels et ruraux, projets d'espaces publics et d'aménagement urbain, création et réhabilitation de parcs et jardins, réhabilitation de friches, pédagogie et médiation auprès de la population...

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État de paysagiste - Niveau 7 : Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur (Niveau 7 européen)



Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif Dates de formation Ville Organisme de formation Type d'entrée CPF Modalités

00508910 du 02/09/2024 au 31/07/2027 Talence (33) ENSAP BORDEAUX